

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Conservatoire à
Rayonnement
Départemental –
Demandes de subventions
auprès de l'Etat (DRAC)**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 février 2014
par voie d'affichages
notifiés
transmis en sous-préfecture
le 7 février 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 février 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 6 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIoux, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS*

*Monsieur BIHOUIS (sauf pour le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013)

Avient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOUTIN
Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Étaient absents:

Madame GOMMIER
Monsieur PERRAULT

Secrétaire de séance :

Madame GUERRY

N° DE DOSSIER : 14 A 04

OBJET : CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'ÉTAT (DRAC)

RAPPORTEUR : Madame DEMARIA-PESCE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) sont subventionnés par l'État, à travers les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) selon des critères fixés par un schéma d'orientation pédagogique. Ce schéma porte sur le programme pédagogique, la qualité du travail des enseignants, les résultats obtenus et le rayonnement du Conservatoire dans le Département.

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental *Claude Debussy* est en conformité avec ces critères et déploie une intense activité d'enseignement et de diffusion : 800 élèves en 2013-14 se répartissant ainsi : 524 en musique, 226 en danse et 50 en art dramatique.

L'an dernier, le conservatoire a notamment participé aux célébrations de la naissance de Wagner avec *Siegfried Idyll* et les *Wesendonck-Lieder* salle Tati en juin 2013, de la mort de Poulenc avec un concert de professeurs en partenariat avec le Musée départemental Maurice Denis en décembre 2013. Le CRD a également proposé une large diffusion dans et hors les murs de l'établissement : concerts et spectacles d'art dramatique salle Jacques Tati, récitals dans les résidences de seniors, au Temple.

A titre indicatif, le montant prévisionnel de la subvention de la DRAC Île-de-France au Conservatoire Claude DEBUSSY pour l'année 2014 s'élèverait à 89 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'Etat au titre de la subvention de fonctionnement du Conservatoire *Claude Debussy*, au taux maximum pour l'année 2014.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

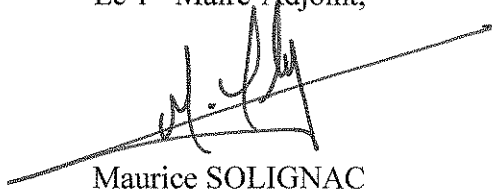
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'Etat via la Direction régionale des affaires culturelles au titre de la subvention de fonctionnement du Conservatoire *Claude Debussy*, au taux maximum pour l'année 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines